



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025**

**PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY**

**Secrétaire : M. Etienne PERIN**

**Étaient présents :** M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s) :** Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Maryse DELASSUS, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT.

**Assistant également sans voix délibérative :** M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative :** M. Michel DAGBERT.

**PROJET D'INSCRIPTION DE LA 14ÈME TRANCHE AU PLAN DÉPARTEMENTAL  
DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)**

(N°2025-336)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment son article L.361-1 ;

**Vu** le Code du Sport et notamment son article L.311-3 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2019-79 du Conseil départemental en date du 18/03/2019 « Élaboration du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires » ;

**Vu** la délibération n°2018-253 du Conseil départemental en date du 26/06/2018 « Adoption

du Schéma Départemental des Espaces Naturels » ;  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) du Pas-de-Calais rendu lors de sa réunion du 24/02/2025 ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission « Solidarité Territoriale et Partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 02/09/2025 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Au regard des résultats de la consultation préalable et de l'intérêt manifesté par les partenaires sur ce projet d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

**Article 1 :**

D'émettre un avis favorable sur les projets d'itinéraires visés au rapport, selon les modalités reprises à ce même rapport et conformément aux plans joints en annexes à la présente délibération.

**Article 2 :**

De poursuivre la procédure d'inscription en transmettant le projet, visé au rapport, au Préfet d'une part, et en sollicitant l'accord des communes concernées afin qu'elles délibèrent sur l'intégration des chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), d'autre part.

**Article 3 :**

De consulter les propriétaires privés afin d'obtenir l'autorisation de passage sur leur terrain pour les portions de chemins situés sur terrains privés, selon les modalités reprises au rapport et conformément aux plans joints en annexes à la présente délibération.

**Article 4 :**

A l'issue de ces consultations, le projet d'itinéraires fera l'objet d'une adoption définitive par la Commission Permanente pour inscription au PDIPR et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI). A cette occasion, sera également présentée la convention-type à conclure avec la liste des propriétaires concernés.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

|                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)<br>Contre : 0 voix<br>Abstention : 0 voix |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 15 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

ANGRES, le 20 mars 2025

Hôtel du Département  
Monsieur Jean-Claude LEROY  
Président du Conseil Départemental  
Rue Ferdinand Buisson  
62018 ARRAS Cedex 9

Nos réf. : BP/LP/FT/2025.19

Objet : Avis Inscription de stations trail au PDIPR

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir sollicité le Comité Départemental Olympique et Sportif sur la question de l'inscription de deux stations trails au Plan Départemental des Itinéraires et Promenades de Randonnées (PDIPR).

La commission des sports de nature, présidée par le CDOS 62, s'est réunie le 24 février au Parc Départemental d'Olhain. À cette occasion, les membres de la commission ont émis un avis favorable quant à l'inscription de ces stations de Trail au PDIPR.

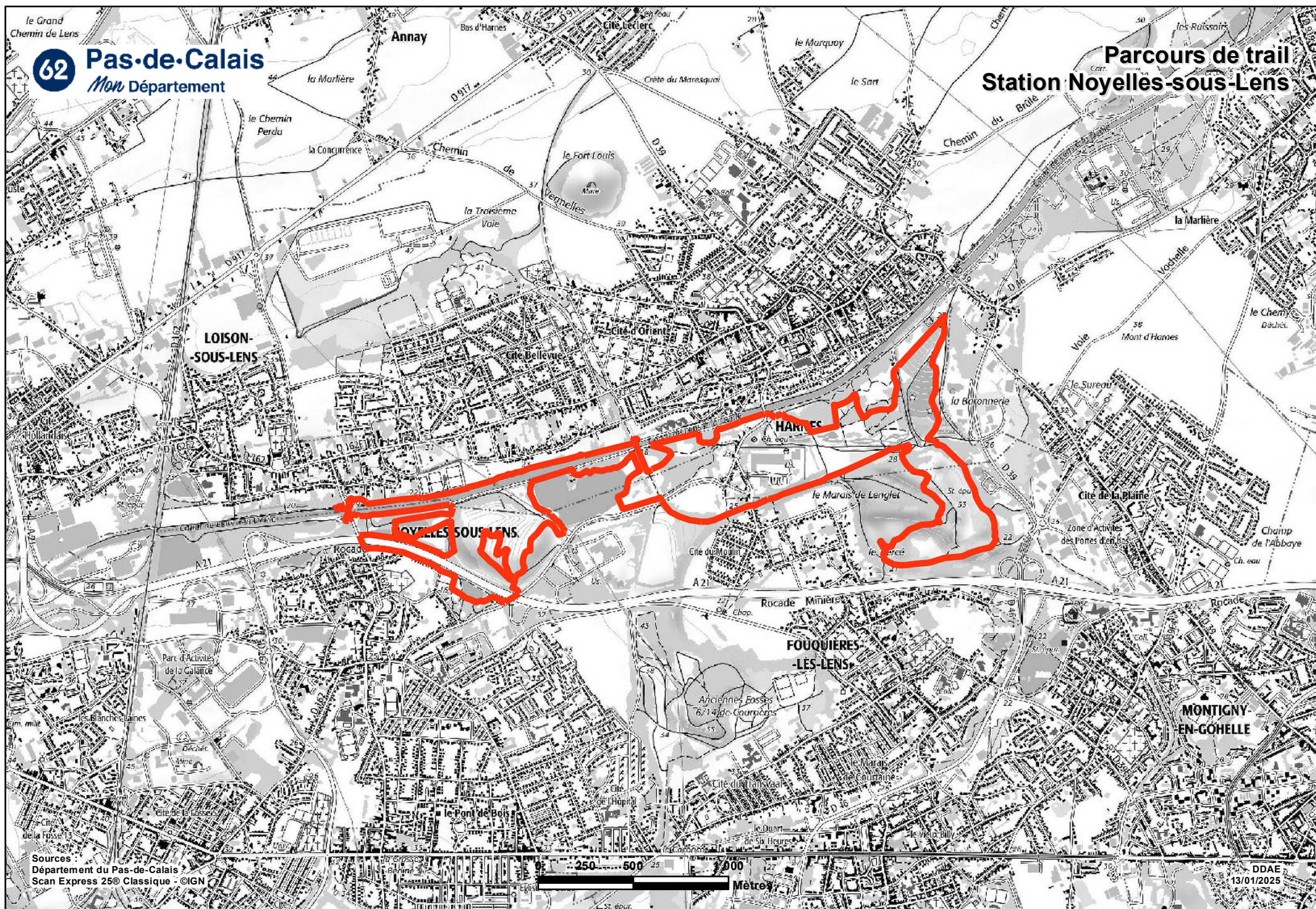
Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais reste à votre entière disposition pour toute question.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président du CDOS 62  
Bruno PIECKOWIAK

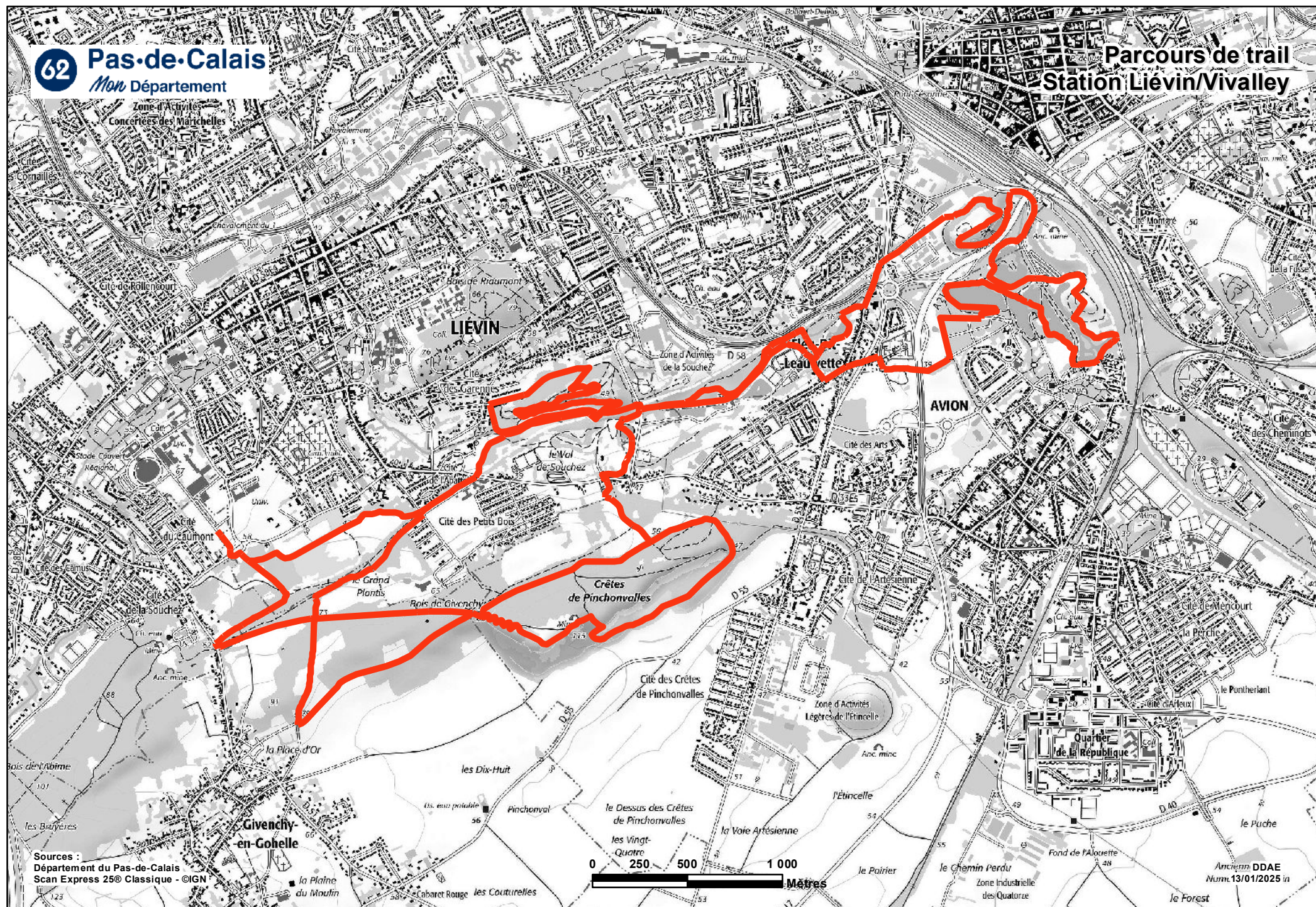


62

**Pas-de-Calais**  
Mon Département**Parcours de trail**  
**Station Noyelles-sous-Lens**

Sources :  
Département du Pas-de-Calais  
Scan Express 250® Classique - ©IGN

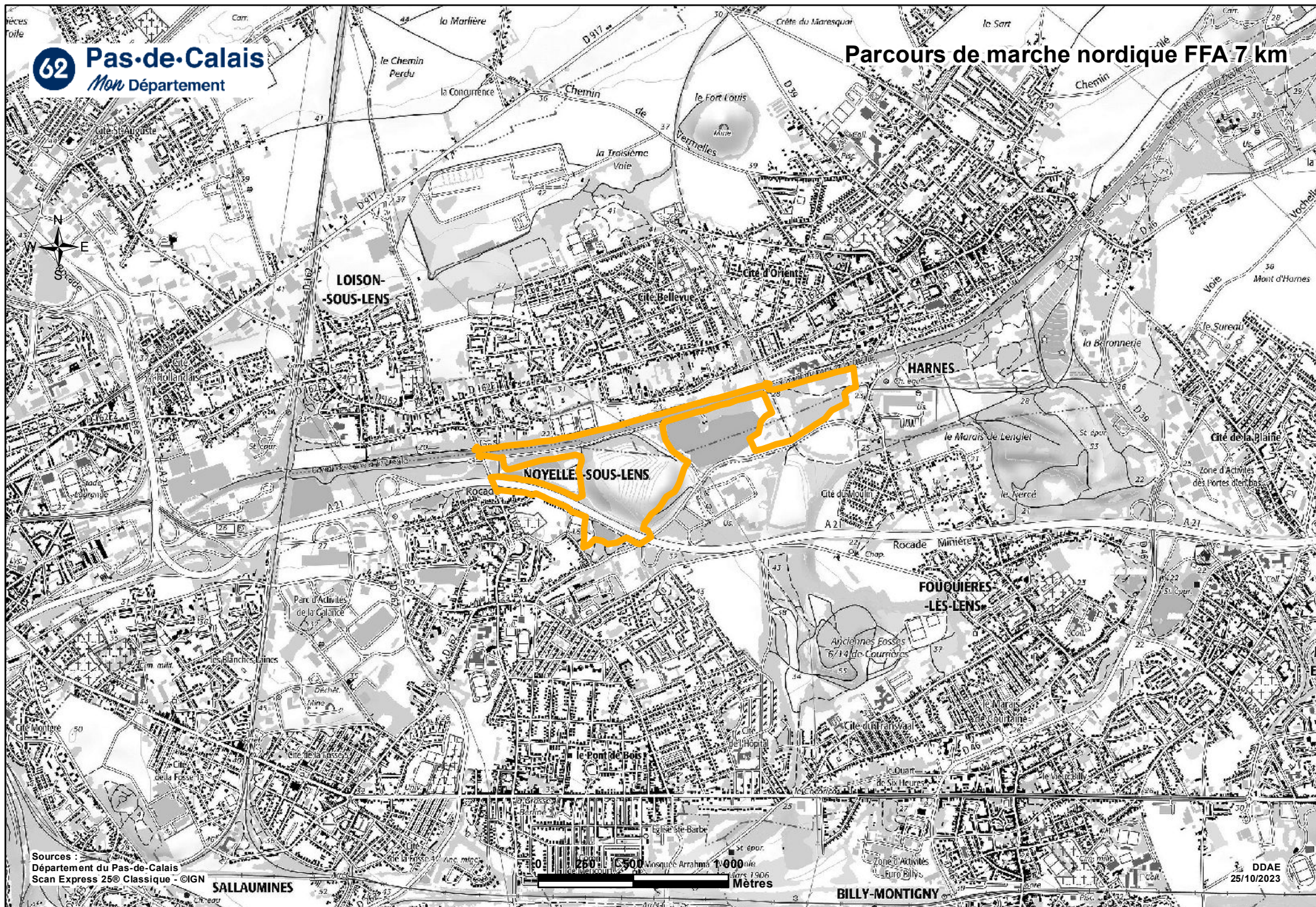
DDAE  
13/01/2025

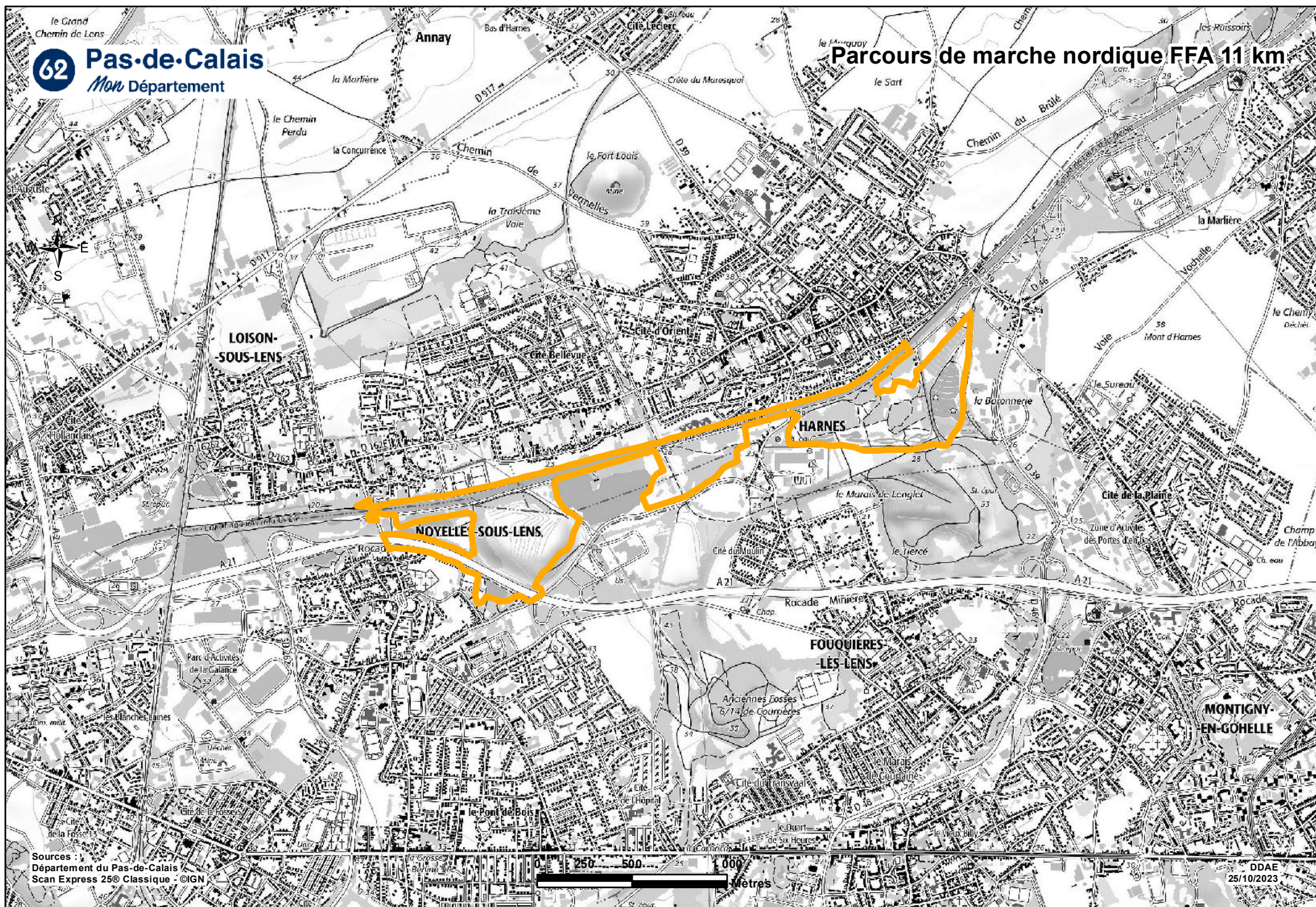


Sources :  
Département du Pas-de-Calais  
Scan Express 250 Classique - ©IGN

0 250 500 1 000  
Mètres

Ancien DDAE  
Num. 13/01/2025 in





# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction du Développement, de l'Aménagement et de  
l'Environnement  
Service aménagement, espaces naturels et itinérance

**RAPPORT N°19**

Territoire(s): Lens-Hénin

Canton(s): AVION, BULLY-LES-MINES, HARNES, LENS , LIEVIN

EPCI(s): C. d'Agglo. de Lens - Liévin

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025**

#### **PROJET D'INSCRIPTION DE LA 14ÈME TRANCHE AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)**

Dans le cadre de son Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) approuvé en juin 2018, l'Assemblée Départementale a décidé d'étendre le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) à toutes les itinérances non motorisées afin que le PDIPR constitue le « volet » itinérance du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

Cette extension vise notamment à apporter la cohérence et l'harmonisation nécessaires entre les deux plans.

Au titre de la concertation élargie nécessaire à cette mise en cohérence posée par le SDEN, la Commission Sport Nature du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de Lens-Hénin ont été consultés pour avis sur l'opportunité d'inscrire au PDIPR les itinéraires.

Leur inscription présenterait l'intérêt d'assurer une protection juridique des chemins garantissant le maintien de leur continuité d'une part, et la pérennité de leur pratique, d'autre part. Cette protection juridique opposable, constitue une obligation légale indiquée dans les documents d'urbanisme.

#### **Les stations trail de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a sollicité le Département du Pas-de-Calais pour inscrire au PDIPR deux stations trail situées sur son territoire.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'intercommunalité de proposer des parcours de qualité aux trailers (200 km de parcours sont aujourd'hui balisés) et de proposer une offre cohérente de pratiques sportives pour animer la chaîne des parcs tout en s'inscrivant dans la politique sport « bien-être » proposées aux habitants.

Ces deux stations dont le détail des parcours est repris dans le tableau ci-après, concernent 10 communes et représentent un linéaire de 39 km dont 8,5 km (22 %) déjà couverts par le PDIPR. 30,5 km seraient donc concernés par la procédure d'inscription (plans des tracés joints au rapport).

| Nom de la station  | Linéaire | Communes concernées                                                 |
|--------------------|----------|---------------------------------------------------------------------|
| Liévin-Vivalley    | 23,9 km  | Angres, Avion, Eleu-dit-Lauwette, Givenchy-en-Gohelle, Lens, Liévin |
| Noyelles-sous-Lens | 15,1km   | Fouquières-les-Lens, Harnes, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens   |

### **Les parcours de marche nordique de Noyelles-sous-Lens**

La commune de Noyelles-sous-Lens a sollicité le Département du Pas-de-Calais pour inscrire deux parcours de marche nordique situés dans le parc des berges de la Souchez.

Ce projet complète l'offre du territoire en matière de pratique sportive de pleine nature puisque situé à proximité du terriil 94 de Noyelles-sous-Lens (Arena terriil trail) qui accueille désormais plusieurs équipements permettant d'améliorer sa pratique du trail.

Ces deux parcours labellisés par le comité départemental d'athlétisme du Pas-de-Calais concernent les communes de Harnes, Loison-sous-Lens et Noyelles-sous-Lens et représentent un linéaire de 11,8 km dont 2,6 km (22%) déjà couverts par le PDIPR. 9,2 km seraient donc concernés par la procédure d'inscription (plans des tracés joints au rapport).

Ces projets ont reçu l'avis favorable de l'ensemble des partenaires consultés.

En conséquence, au vu des résultats de la consultation préalable et de l'intérêt manifesté par les partenaires sur ce projet d'inscription, il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant de décider :

- d'émettre un avis favorable sur les projets d'itinéraires proposés, selon les modalités reprises au présent rapport et conformément aux plans joints en annexe ;
- de poursuivre la procédure d'inscription en transmettant le projet au Préfet d'une part, et en sollicitant l'accord des communes concernées afin qu'elles délibèrent sur l'intégration des chemins au PDIPR, d'autre part ;
- de consulter les propriétaires privés afin d'obtenir l'autorisation de passage sur leur terrain pour les portions de chemins situés sur terrains privés.

A l'issue de ces consultations, le projet d'itinéraires fera l'objet d'une adoption définitive par la Commission permanente pour inscription au PDIPR et au PDESI. A cette occasion sera également présentée la convention type à conclure avec la liste des propriétaires concernés.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY